

Territoires de Projet

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays

Interview Développeur

Vanessa Luciani - Directrice du PETR du Grand Clermont

page 5

Interview Partenaire

Stella Gass - Directrice de la Fédération Nationale des SCoT

page 8

Projet de Territoire

Le tourisme adapté en Chataigneraie Limousine

page 10

Analyse

La mobilité et les Territoires de projet

page 13

Association
Nationale des
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des
Pays



Pôles / Pays / Territoires de projet



Numéro 8

Automne 2019



Raymond Vall

Président de l'ANPP

Quelle année rythmée par de nombreux textes impactant nos Territoires de projet (LOM, économie circulaire, ANCT, énergie climat, médiateur territorial, loi santé, EGALIM...) ! Un nouveau volet de la décentralisation s'est ouvert, avec le vaste chantier du projet de loi "Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique", qui a pour ambition de faciliter l'exercice du mandat des élus locaux.

Nous saluons l'initiative lancée par le Gouvernement, tant sur le Pacte de gouvernance, que sur les conditions d'exercice du mandat d'élu local, sa formation et ses indemnités. Cependant, nous nous interrogeons sur les risques que vont engendrer une réouverture de la question des périmètres intercommunaux, tout comme la subdélégation de certaines compétences intercommunales aux communes et le message envoyé par la possible suppression de l'obligation des Conseils de développement.

C'est dans ce cadre, que l'ANPP s'est largement mobilisée pour ce texte avec son ambitieuse [Contribution pour une transition territoriale, écologique et énergétique, démographique et sociale et numérique >>>](#). C'est d'ailleurs à l'occasion de sa dernière Conférence Nationale des Pôles territoriaux et des Pays, que cette Contribution a été remise à Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales.

La Conférence du 7 octobre a été l'occasion d'illustrer et de démontrer, à nouveau, la vitalité et la créativité de nos Territoires de projet, répondant à cinq enjeux stratégiques : le projet de territoire, la concertation, l'animation, la mutualisation et l'innovation.

Confirmant cette dynamique, nous sommes heureux d'accueillir en cette année 2019, dix Territoires supplémentaires en France, portant à 272 le nombre de Territoires de projet.

L'ANPP s'engage pour et au service de ses adhérents, toujours plus nombreux.

L'ANPP est votre Fédération. Merci pour votre soutien.

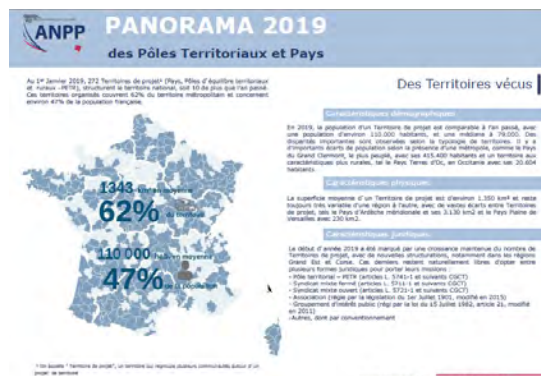
Raymond VALL
Président de l'ANPP
Sénateur du Gers

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Actualités ANPP | 3 |
| Interview développeur Vanessa LUCIANI Pays du Grand Clermont | 4 |
| Partenaire Groupe La Poste | 6 |
| Interview Stella GASS Directrice Fédé des SCoT | 8 |
| Projet de territoire Le tourisme adapté en Chataigneraie Limousine | 10 |
| Juridique | 11 |



Le Panorama des Territoire de projet 2019 est là !



Au 1^{er} Janvier 2019, 272 Territoires de projet (Pays, Pôles d'équilibre territorial et ruraux-PÉTR) structurent le territoire national, soit 10 Territoires de plus que l'an passé. Ces territoires organisés couvrent 62% du territoire métropolitain et concernent environ 47% de la population française.

[TELECHARGER LE PANORAMA 2019 >>](#)

Une nouvelle vague de lauréat pour les CTE

Le dispositif "Contrat de transition écologique" (CTE) >> vise à accompagner les collectivités dans leur politique de transition écologique, à travers la co-construction d'une stratégie, déclinée en projets opérationnels, avec les élus, les entreprises et les citoyens. L'objectif est également de faciliter les démarches administratives pour les porteurs de projet.

La première vague, expérimentale, s'est appuyée sur 19 territoires, dont 4 Pays et PÉTR. Pour cette seconde vague, le Ministère a réceptionné 127 candidatures, dont celles de 26 Territoires de projet. L'ANPP a naturellement soutenu avec énergie ces candidatures, dont la qualité avait été saluée.

La seconde vague de labellisation de "Territoires Contrat de transition écologique" a été annoncée le 9 Juillet dernier, par Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire. Au nombre de 61 lauréats, ces derniers s'ajoutent donc aux 19 premiers lauréats, soit 80 Territoires CTE, dont 13 Territoires de projet.

Vous voulez revivre la CNPP du 7 Octobre 2019 ?

Cette Conférence a été l'occasion d'aborder le devenir des Territoires de projet et de mettre en lumière leur capacité d'innovation territoriale

Vous pouvez dès maintenant retrouver les contenus de la Conférence et les vidéos de toutes les [interventions ici >>](#).

Prolongation du dispositif CEE jusqu'en 2021

En Février 2019, plusieurs acteurs notamment des associations de consommateurs et des organisations professionnelles de l'énergie ont profité du projet de loi énergie-climat (retrouvez le [décryptage de l'ANPP >>](#)) pour demander une prolongation d'au moins un an à obligation équivalente.

Après une concertation avec les différents acteurs, le Gouvernement a finalement annoncé l'extension de la 4^{ème} période, jusqu'au 31 Décembre 2021, avec une obligation revue pour un volume total de 2133TWhc. Il ne s'agit pas d'un relèvement du niveau d'obligation, mais de garder un niveau d'objectif équivalent (533 TWhc/an). Un projet de décret est en cours d'étude au Conseil d'Etat. Pour atteindre les objectifs et accompagner la montée en puissance de la production de CEE, plusieurs mesures ont été prises : charte Coup de Pouce Chauffage, nouveaux programmes CEE, ouvertures des CEE pour les sites soumis aux quotas CO2 comme les réseaux de chaleur...

Un Directeur général pour l'ANCT

L'Élysée a annoncé le mardi 8 Octobre, que le poste de directeur général de la future Agence Nationale de Cohésion des Territoires, dont le lancement est attendu début 2020, sera occupé par **Yves Le Breton**, Préfet des Côtes-d'Armor.



Vanessa Luciani

Directrice du Pays du Grand Clermont

Une courte biographie, présentez-nous votre parcours ?

J'ai suivi une maîtrise d'Aménagement du territoire dans une école, le CESA de Tours. J'ai fait mes premiers pas professionnels en Corse, en tant que chargée de mission habitat, à la direction régionale de Corse du Sud dans un bureau d'études privé, puis j'ai rapidement atterri dans le Puy de Dôme, où j'ai été chargée de mission auprès du Président du Conseil Général. Je l'ai suivi lorsqu'il est devenu Président du Conseil Régional d'Auvergne. J'avais un poste un peu « touche-à-tout » au département, sur des questions de réflexion autour de la prospective territoriale, des réformes départementales dans le domaine de l'économie et du développement, notamment sur les questions de coopération inter-régionale. A la Région, c'était du travail prospectif d'aménagement, d'économie et de la formation. Par la suite, j'ai connu un intermède à l'agence de développement des territoires d'Auvergne, où j'étais responsable d'une plateforme d'ingénierie territoriale autour des politiques d'accueil de nouvelles populations. J'ai pris mes fonctions au Pays du Grand Clermont en 2007, cela fait donc douze ans.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Pays / Pôle territorial ?

J'ai saisi une opportunité sur un territoire qui me paraissait intéressant, par sa taille, autour de réflexions et de projets collectifs, qui alliaient développement local et urbanisme. C'était en continuité avec la politique départementale à laquelle j'avais participé, de développement de l'intercommunalité, avant même l'aspect stratégique, de collectif et de vision du territoire. Il convient d'ajouter que le Grand Clermont est un territoire vécu par 420 000 habitants, un bassin de vie qui a du sens.

Une journée typique, pour vous, c'est quoi ?

C'est touche-à-tout ! Quand on arrive à dégager du temps pour travailler un sujet de fond, c'est le grand bonheur. Mais la plupart du temps, il faut jongler sur une multitude de dossiers, du fait

de nombreux projets en urbanisme, comme en développement. Donc il faut passer d'un dossier à l'autre, les faire avancer mais toujours en gardant à l'esprit la stratégie du territoire et sa cohérence.

Quels sont vos "gros dossiers" du moment ?

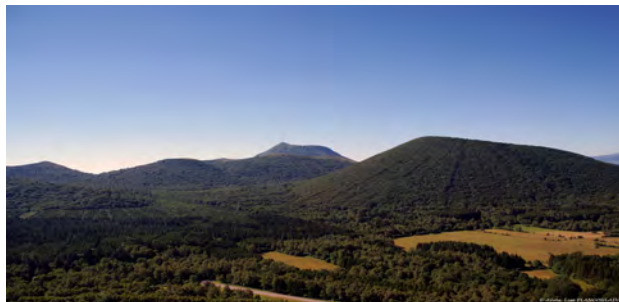
Un projet de voie verte le long de l'Allier dont on assure la maîtrise d'ouvrage par délégation. L'Allier traverse le territoire et concerne plusieurs EPCI, qui ont fait appel à nous pour reprendre des réflexions qui peinaient à aboutir du fait des difficultés de gouvernance. On a commencé par mener l'étude de faisabilité de la voie verte, qu'on a doublé par une étude stratégique de développement du Val d'Allier. Sur cette base-là, nous avons pu décrocher un programme LEADER, avec une enveloppe d'un peu plus de 3 millions d'euros, qui permet de financer des actions complémentaires en termes de développement, de valorisation du Val d'Allier. Nous assurons la maîtrise d'ouvrage par délégation de cette voie verte, appuyé par le Conseil départemental en qualité de maître d'œuvre. Le projet bénéficie d'un financement conséquent du Conseil Régional et du FEDER qui couvre près

de 80 % du coût de l'opération. La maîtrise d'ouvrage de ce type de dossier est une mission nouvelle pour nous. C'est un dossier à enjeux, en termes d'organisation mais aussi de gouvernance : il y a des questions de foncier, de propriétés privées, de biodiversité, de mise en compatibilité des documents d'urbanisme... On espère les premiers coups de pioche d'ici la fin de l'année ! C'est un projet qui va donner un nouveau souffle au territoire du Val d'Allier, dans un moment clé de fermeture de carrières. Cette voie verte est un projet de longue date. Nous sommes satisfaits qu'il puisse se concrétiser. Ce sera l'occasion de fixer de nouvelles activités sur les territoires périurbains. Finalement, le Grand Clermont a été sollicité pour mener à bien ce projet par le fait qu'il est un espace de dialogue et de recherche de cohérence des politiques publiques, qu'il avait naturellement sa place dans ce projet transversal et multifacette.

Le SCoT, aussi, a été un dossier très important.

“J’ai saisi une opportunité, sur un territoire qui me paraissait intéressant par sa taille, autour de réflexions et de projets collectifs, qui alliaient développement local et urbanisme”

Sa phase d'élaboration est derrière nous, sachant que c'est la phase de mise en œuvre qui est la plus importante. Le Grand Clermont rassemble des problématiques très urbaines, métropolitaines, et des franges rurales. Encore aujourd'hui le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) reste notre feuille de route, et de là, se décline par exemple notre Projet Alimentaire Territorial, dans le respect d'un développement des circuits courts.



Pays/Pôle et EPCI, quelle relation ?

On entretient des relations étroites évidemment. Notamment à travers la conférence des Présidents, c'est une structure informelle où les présidents des EPCI et du Grand Clermont se retrouvent pour aborder les sujets clés et accorder leurs violons.

Après, ce sont des relations du quotidien selon les dossiers, c'est aussi un espace de régulation des tensions, sur l'urbanisme commercial par exemple, avec l'élaboration d'un DAAC (document d'aménagement artisanal et commercial). Dans ces moments, il importe d'avoir une double approche, technique et politique, pour trouver des points de convergence et définir une vision partagée. De plus, de par la configuration du territoire, nous avons toujours à l'esprit de soigner le lien urbain/rural. Le mandat de ce point de vue-là n'a d'ailleurs pas été simple, du fait des bouleversements qui sont survenus : fusion des régions, nouvelle politique régionale, réforme de la carte communale avec une tendance au repli sur soi. Le PETR doit ainsi veiller en permanence à entretenir les liens entre les territoires.

Quel regard portez-vous sur les contrats de ruralité ?

Ils sont intéressants, car ils permettent d'afficher auprès de l'Etat une stratégie et de bénéficier d'un soutien financier. C'est ce que nous avons finalement au niveau régional dans le passé. Ce type de démarche est toujours bénéfique, puisqu'il faut se mettre au tour de la table, s'accorder sur la stratégie. L'absence du financement de l'ingénierie reste une difficulté. On a l'impression que l'ingénierie, est devenu un "gros mot", et pourtant...

Un moment fort / marquant que vous retiendrez ?

Il y en a beaucoup ! L'aboutissement du SCoT a

été un moment fort, c'est un immense chantier. Il a fallu créer du collectif, définir un destin commun. C'est un moment fort quand tout cela prend forme, que l'on voit tout s'agréger

! Par exemple la voie du Val d'Allier est un bel exemple de projet qui se concrétise, c'est toujours une grande satisfaction de voir une dynamique se créer au sein du territoire.

Un moment décevant qui vous a marqué ?

Quand il y a des risques de recul sur les projets ou que l'on frôle la rupture entre l'urbain et le rural. On construit année après année un territoire, alors forcément quand on voit des fragilités se créer, cela nous rappelle que rien n'est jamais acquis, notamment dans les phases de changements politiques. Il faut toujours s'efforcer de démontrer l'intérêt d'un PETR ou d'un Pays.

Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?

Je trouve que l'aménagement du territoire est un peu mis à mal, les politiques d'équilibre territorial ne sont pas tout à fait satisfaisantes... Le chantier des métropoles a été intéressant, nous l'avons soutenu dans le sens où : il faut des entités fortes, qui portent les territoires. Mais il ne faut pas que cela soit réalisé au détriment du reste du territoire et aujourd'hui on a le sentiment d'un recul, d'un retour aux individualismes. Le mandat n'a pas été des plus simples, notamment avec les évolutions régionales, cela a mis un frein à la façon de penser le collectif, il faut rester vigilant.

J'aimerais juste ajouter que l'ANPP est un outil précieux. Notre fédération nous permet d'échanger, d'être à la source de l'information, avec une équipe formidable !

Contact :
Jerôme Prouheze
Tél : 04 73 25 01 16
72 avenue d'Italie
63057 Clermont-Ferrand

Propos recueilli par Lisa Labarrière, Chargée de mission



LE GROUPE LA POSTE

Le Groupe La Poste est un grand groupe de services français, fort d'un chiffre d'affaires de 24,7 milliards d'euros en 2018, dont 27 % à l'international, et d'un résultat d'exploitation de 892 millions d'euros. Détenu à 100 % par des actionnaires publics (73,68 % par l'État et 26,32 % par la Caisse des Dépôts), Le Groupe La Poste emploie plus de 250 000 collaborateurs dont près de 15 % hors de France.

Constitué de la maison mère (La Poste SA) et de ses filiales, Le Groupe La Poste est organisé autour de cinq branches :

- **La branche Services-Courrier-Colis** regroupe les activités traditionnelles de livraison de courrier relationnel et publicitaire, de presse et de colis postal. Elle offre également des solutions de livraison de courrier et petits paquets transfrontières. Elle se développe activement sur le marché des services de proximité (dont les nouveaux services du facteur) ainsi que sur le marché des services aux personnes âgées (Silver économie)
- **La branche GeoPost**, filiale à 100% du Groupe, fortement implantée à l'étranger (présence en propre dans 23 pays hors France), porte l'activité d'express du Groupe en France et à l'international, avec pour cœur de métier le transport routier des colis en délai rapide. GeoPost offre des solutions de livraison à valeur ajoutée tant aux entreprises (BtoB) qu'aux particuliers (BtoC) sur le dernier kilomètre à domicile et hors domicile
- **La Banque Postale**, filiale à 100% du Groupe La Poste, est présente dans trois domaines: la banque de détail en France, l'assurance et la gestion d'actifs. Forte de 10,3 millions de clients particuliers actifs et de près de 365.000 clients personnes morales, La Banque Postale a un positionnement unique sur le marché français
- **Le Réseau La Poste** regroupe les 17 264 points de contact qui commercialisent les produits et services postaux, financiers et téléphoniques auprès du grand public en France. Il est détenu en propre (bureaux de poste) ou assuré en partenariat avec des collectivités locales ou des commerçants
- **La branche Numérique** produit et commercialise les solutions et services numériques du Groupe dans le domaine de la transformation numérique, du marketing digital, de l'édition et de la confiance numérique. Elle porte également la transformation numérique du Groupe dans un environnement de plus en plus digitalisé.

Le Groupe La Poste détient des positions fortes sur ses différents marchés, tous en concurrence depuis l'ouverture totale du marché du courrier en 2011. Le Groupe a une présence et un rôle uniques sur le territoire par le nombre de ses points de contact, lui conférant une capillarité sans précédent. Le passage de ses facteurs au domicile des 39 millions de foyers français six jours sur sept contribue à maintenir ou créer le lien social, et en tant qu'acteur majeur du développement local. Sa présence territoriale se matérialise aussi au travers de son vaste parc immobilier, qui, par sa taille et le nombre de ses actifs, est l'un des plus grands parcs de France, géré pour l'essentiel par la filiale Poste Immo.



Par ailleurs, quatre missions de service public, au cœur de l'identité du Groupe, ont été confiées à La Poste par l'État, illustrant le rôle de l'entreprise publique et sa contribution à l'intérêt général. Ces quatre missions sont : le service universel postal, le transport et la distribution de la presse, la contribution à l'aménagement et au développement du territoire et l'accessibilité bancaire. Elles sont pleinement intégrées aux activités et à la stratégie du Groupe. Leurs conditions d'exercice sont définies dans des contrats d'entreprise signés entre La Poste et l'État, celui en cours portant sur la période 2018-2022. Ce contrat est complété, pour chacune des missions, par des accords additionnels couvrant les particularités de la mission en question.

Enfin, Le Groupe La Poste adosse ses activités et sa stratégie sur un engagement sociétal ancré dans sa culture et son histoire. Depuis 500 ans, il accompagne l'évolution de la société à travers une mission de lien social et d'accès au progrès et à l'innovation pour tous, partout, tous les jours. Cet engagement sociétal se perpétue aujourd'hui et le Groupe agit au quotidien pour la cohésion sociale et territoriale du pays, pour l'avènement d'un numérique éthique et responsable et pour la réalisation des transitions écologiques. Cet engagement sociétal est porté par les postiers qui sont au cœur de la relation de confiance avec les Français et pour lesquels Le Groupe La Poste développe un cadre de travail priorisant la formation, la santé et la sécurité, et où l'égalité des chances et le respect de la diversité sont la règle.

Smara LUNGU
Déléguée aux affaires territoriales et parlementaires du Groupe La Poste
smara.lungu@laposte.fr



Stella Gass

Directrice

Fédération Nationale des SCoT

Un mot sur votre parcours ?

Géographe de formation, j'ai travaillé à différents niveaux de collectivités territoriales : Région, Département, Syndicat mixte regroupant des communes et intercommunalités. Je suis très attachée à l'action publique d'une manière générale. Les fonctions que j'ai exercées dans ma carrière, qu'il s'agisse de planification ou d'opérationnel, étaient souvent en lien avec l'aménagement du territoire. Entre 2004 et 2010, j'ai travaillé sur deux SCoT. J'ai, d'une part, accompagné les élus du SCoT des Vosges centrales dans l'élaboration de leur stratégie territoriale et j'ai, d'autre part, travaillé sur la mise en œuvre du SCoT de la région de Strasbourg, le SCOTERS. C'est dans ce contexte qu'en 2007, avec plusieurs techniciens de SCoT, nous avons lancé le premier club technique des SCoT, qui a été le premier réseau des SCoT. Puis en 2010, les élus ont créé la Fédération Nationale des SCoT.

Pourquoi travaillez-vous à la Fédération des SCoT ?

L'aménagement du territoire est un sujet qui m'intéresse fortement et les élus de cette Fédération sont très engagés sur ce sujet. Je suis arrivée à un moment, où des sujets majeurs vont concerner les SCoT, notamment les travaux actuels sur les ordonnances de la loi ELAN, dont une concerne la modernisation des SCoT. La Fédération avait également lancé un travail sur les stratégies d'aménagement commercial qui m'intéressait. Pour la Fédération, ses membres et ses élus, il était important de retrouver un directeur qui avait déjà une connaissance de l'outil SCoT pour les accompagner dans cette période à enjeux. De plus, j'avais déjà eu la chance de travailler avec Michel HEINRICH, notre Président, et c'était pour moi une bonne nouvelle de travailler de nouveau avec lui.

Quelle est votre mission au sein de la Fédération des SCoT ?

Elle est multiple : gérer la structure, préparer avec le club technique, des analyses et des outils d'aide à la décision pour le travail des élus, les accompagner dans la prise de position avec les Ministres, ou lors d'auditions à l'Assemblée

Nationale ou au Sénat. Nous proposons aussi des formations pour nos membres, un service de conseil juridique, ainsi que la production d'analyses ponctuelles ou d'études. Nous avons récemment piloté la rédaction d'une charte avec les 6 grandes Fédérations du commerce, sur les stratégies d'aménagement commercial et lancé un appel à Manifestation d'intérêt. Dans ce cadre, trois SCoT pilotes, travaillent avec nous, nos partenaires et les Fédérations du commerce sur ce sujet. Nous avons également une newsletter mensuelle sur les travaux en cours, sur les réflexions nationales, mais aussi sur les informations de nos partenaires qui peuvent intéresser nos adhérents.

“Dans les SCoT, il y a une particularité de travail en binôme élu/technicien, cette organisation a été reprise dans l'organisation de la Fédération”

Quel regard avez-vous sur l'action de la Fédération depuis sa création en 2010 ?

A travers le groupe technique monté en 2007, je connaissais le réseau des SCoT avant qu'elle ne soit vraiment une Fédération. L'implication des élus avec la création de la Fédération telle qu'elle existe aujourd'hui était indispensable. Elle sert vraiment ses adhérents, j'ai de retours très réguliers d'adhérents qui sont satisfaits du travail fourni et du choix des études qui sont menées. Les élus font des choix de thèmes traités qui sont au cœur de l'actualité de l'évolution de l'outil SCoT et des politiques publiques d'aménagement. Ainsi les demandes des élus correspondent aux attentes de nos membres. Dans les SCoT, il y a une particularité de travail en binôme élu/technicien, cette organisation a été reprise dans l'organisation de la Fédération quand elle a été créée. Cela permet une synergie entre une vision politique et technique, par essence indispensable pour les SCoT. On a la chance aussi, d'avoir au sein de nos instances, des techniciens bénévoles, très impliqués, représentant tous types de territoires, de montagnes, littoraux, ruraux, métropolitains, périurbains...

Cette diversité nous permet d'avoir des échanges très riches. Nous avons aussi la chance d'avoir un délégué technique très impliqué à la Fédération, David PAGNIER, directeur du SCoT de Nevers, qui nous accompagne beaucoup sur le travail

de réflexion et de coordination technique et qui me permet de rester proche du terrain. L'atout de notre Fédération, c'est que les techniciens et les élus travaillent et prennent des décisions toujours en phase avec la réalité du terrain.

Quel est le rôle la Fédération a-t-elle à jouer dans les années à venir ? Notamment dans le cadre des travaux en cours de modernisation ?

Les élus ont fait beaucoup de propositions pour alimenter le travail des ordonnances. Nous nous sommes beaucoup investis auprès du Ministère pour expliquer et partager ces propositions très concrètes sur la modernisation. On s'est reposé la question de l'intérêt de l'outil, de son rôle, en prenant de la hauteur. L'ordonnance va être écrite dans les prochains mois mais ne sera mise en œuvre qu'en 2021. Ainsi, nos deux gros chantiers seront de participer à la concertation engagée par le Ministère sur ces ordonnances, et d'accompagner nos adhérents dans la mise en œuvre de ces changements.

De plus, cette modernisation va coïncider avec l'arrivée de nouveaux élus locaux, l'enjeu sera d'accompagner ces élus dans la compréhension de ce que sont l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Par ailleurs, nous lançons une étude sur la mise en œuvre des SCoT, nos élus souhaitent que l'on ait une vision nationale et complète des façons de mettre en œuvre un SCoT. On a tendance à croire que lorsque le document d'urbanisme est élaboré et que la stratégie est écrite c'est fini, on a fait son travail ! Nos élus savent très bien que la mise en œuvre de la stratégie est tout aussi importante. Finalement le travail de mise en œuvre est assez peu connu des acteurs, en dehors des structures porteuses de SCoT.

Quelle est votre perception des coopérations initiées entre l'ANPP et la Fédération des SCoT ?

La chance que nous avons, ce sont nos adhérents en commun : 30 % de nos adhérents sont des Pays, des Pôles Territoriaux et des Pôles Métropolitains. Nous avons des préoccupations conjointes pour nos membres qui portent des SCoT. Nous avons notamment eu des échanges dans le cadre de la modernisation des SCoT, avec un travail commun avec l'AdCF, la FNAU et France urbaine. De plus, nos échanges ont du sens, car les actions des PETR ou Pays peuvent permettre parfois de mettre en œuvre la stratégie inscrite dans les SCoT. Nous partageons régulièrement les réflexions portées par l'ANPP. Nous échangeons aussi nos veilles juridiques, sur des sujets complémentaires.

Je pense qu'il y a deux sujets d'avenir pour nous : nos nouveaux élus vont travailler à la prise en charge de l'outil SCoT. Vous aussi, vous

allez accompagner les élus sur les questions de développement local et l'action des PETR et des Pays. Cela sera donc un sujet de coordination et de partage de nos outils à nos réseaux respectifs. La même chose pourra être faite sur la mise en œuvre des ordonnances, il serait opportun qu'il y ait un moment d'interface entre nos deux réseaux.

Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques publiques à destination des territoires, notamment ruraux ?

Je crois beaucoup en l'intelligence territoriale, à la capacité des territoires à accompagner leur développement et leur aménagement. Il y a certes des sujets comme celui des transitions où il faut progresser collectivement, et des points de vigilance, comme la question

“Je crois beaucoup en l'intelligence territoriale, à la capacité des territoires à accompagner leur développement et leur aménagement”

du développement de l'ingénierie notamment en zone rurale, mais il y a surtout beaucoup d'intelligence et des élus très investis dans l'action publique. On montre souvent ce qui ne fonctionne pas ou une image dégradée des élus, notamment dans les médias, alors qu'il y a des centaines de milliers d'élus qui s'investissent au quotidien, une vraie énergie, une vraie capacité

de participer au développement de la France depuis les territoires. Je crois beaucoup à l'intérêt que nos élus ont à faire des stratégies sur des grands territoires, comme ils le font avec les SCoT. Ils peuvent aussi s'appuyer sur des outils interterritoriaux comme les Pays et Pôles territoriaux pour travailler à des actions concrètes de projet et d'innovation. On ne voit pas toujours bien depuis Paris toute cette énergie, cette intelligence et cet engagement aussi bien technique que politique au service des territoires et de leurs habitants. Il y a des choses magnifiques qui se passent dans les territoires, et depuis presque 20 ans que je travaille dans les collectivités j'ai vu des choses extraordinaires, des acteurs qui travaillent en synergie de manière très intelligente, des associations, des collectivités, des habitants... je vois des élus qui passent un temps énorme à travailler pour les autres.

Contact : Stella GASS
Fédération nationale des SCoT
22 rue Joubert 75009 Paris
01 40 41 84 10

Démarche « Accessibilité, tourisme et loisirs pour tous »

Châtaigneraie Limousine



Située en Région Nouvelle-Aquitaine, la Châtaigneraie Limousine (6 Communautés de Communes, 73 communes, 87 600 habitants) s'étend au sud-ouest de la Haute-Vienne, des portes de l'agglomération de Limoges jusqu'aux frontières de la Charente, Dordogne et Corrèze. Elle anime une démarche en faveur d'un tourisme et de loisirs accessibles à tous sur son territoire.

L'adaptation d'offres de tourisme et de loisirs aux publics en situation de handicap a d'abord fait l'objet d'actions expérimentales sur une partie du territoire entre 2011 et 2015.

Forts de premiers résultats encourageants (notamment les tests de séjours adaptés) dès 2014, la Châtaigneraie Limousine a ensuite étendu la démarche à l'ensemble de son territoire. Elle propose une approche universelle du handicap et de l'accessibilité :

- prise en compte de la diversité des déficiences et de l'autonomie des publics en situation de loisirs et de tourisme ;
- recherche de solutions de compensation et de confort d'usage pour tous (qu'elles soient matérielles, numériques ou humaines).

Affirmée aujourd'hui comme un axe stratégique du territoire, cette démarche est soutenue non seulement par le contexte réglementaire et sociétal mais aussi par la Région et l'Europe à travers le dispositif LEADER, programme de développement rural pour la période 2014-2020. Les objectifs de la démarche visent à :

- sensibiliser au handicap et à l'accessibilité ;
- construire une offre de tourisme et de loisirs accessible à tous ;
- faire connaître l'offre accessible aux acteurs du territoire et auprès de réseaux spécialisés.

Les actions de la Châtaigneraie Limousine sont multiples :

- mise en situation de personnes valides (connaissance et compréhension du handicap) ;
- événements de sensibilisation avec découverte du handicap en situation de loisirs ;
- conseil et appui technique à l'adaptation d'offres d'hébergement, de visites, d'activités / recherche de financements ;
- recensement de prestations accessibles, assemblage d'offres en vue de séjours adaptés ;
- mise en réseau des acteurs du territoire et communication auprès de réseaux spécialisés.



Participation au 8ème forum Handi CAP Nouvelle AQUITAINE le 1er octobre 2019

Focus sur un projet de formation-action

La Châtaigneraie Limousine a mené une enquête de besoins (novembre 2018) auprès d'un panel de professionnels. Celle-ci a fait ressortir le besoin d'être formé à une meilleure prise en compte des attentes des publics en situation de handicap pour adapter les prestations.

La Châtaigneraie Limousine a alors mis en place une formation-action gratuite. Elle s'adresse aux gestionnaires de structures touristiques, de loisirs, d'équipements ou d'activités culturelles ou sportives de pleine nature, qui sont en charge de l'accueil, de l'animation, de la médiation, de l'encadrement de publics en situation de handicap et de publics mixtes.

L'animation et le programme d'actions de la démarche "Accessibilité, tourisme et loisirs pour tous" sont cofinancés par l'Union Européenne avec le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), à travers le programme Leader Châtaigneraie Limousine 2014-2020

Des modules de formation à la carte, sous la forme de sessions de 2 jours, sont ainsi organisés sur le dernier trimestre 2019, avec des intervenants qualifiés :

- connaissance des principales formes de déficiences avec mise en situation et solutions d'accès ou d'adaptation ;
- prise en compte des publics en situation de handicap dans la pratique des activités de pleine nature ;
- recours à la médiation sensorielle sur des lieux de visite ou de découverte ;
- initiation à la langue des signes ;

Aucun pré-requis de connaissances sur le sujet n'est demandé aux participants. Seule la motivation pour adapter sa prestation est suffisante.

Contact :
Emmanuelle BONNET et Christophe LAMBERT
Chargés de mission
emmanuelle.bonnet@chataigneraielimousine.fr
christophe.lambert@chataigneraielimousine.fr

Un PETR peut-il mettre ses services à disposition de l'un de ses membres ?

Oui. Selon l'article L. 5741-1 II CGCT, le PETR « ...est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L. 5711-1, sous réserve du présent article... », et les syndicats mixtes « fermés », visés à l'art. L. 5711-1 CGCT, sont eux-mêmes soumis (art. L. 5711-1 § 1er CGCT) « ...aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II... » de la 5^e partie du CGCT, et donc, en clair, aux « dispositions communes » applicables aux EPCI.

Un PETR peut donc parfaitement faire application des dispositions de l'art. L. 5211-4-1 III CGCT qui prévoit que les services d'un EPCI peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences « lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services... ». La mise à disposition de services, qui entraîne un transfert de l'autorité hiérarchique pendant le temps de la mise à disposition (avec possibilité de délégations de signature) est mise en place au moyen d'une convention prévoyant les modalités de celle-ci, notamment d'un point de vue financier (cf. art. D. 5211-16 CGCT, qui prévoit un strict remboursement du coût du service). Pour les agents du service mis à disposition, qu'ils soient titulaires ou contractuels (CDD ou CDI), ils sont mis à disposition de plein droit, ce qui déroge donc au droit commun de la mise à disposition individuelle des agents.

Actualité : la loi n° 2019-809 du 1er août 2019, les « communes-communautés » et les PETR

La loi n° 2019-809 du 1er août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires offre aux futures communes nouvelles, à partir du 1er avril 2020 (art. 4 de la loi, modifiant l'art. L. 2113-9 CGCT, la date d'entrée en vigueur de cette disposition est différée, après les élections municipales et communautaires), la possibilité de s'ériger en « commune-communauté ». Cette possibilité, réservée aux communes nouvelles issues de la fusion de l'ensemble des communes d'un (ou plusieurs) EPCI FP, pourra être actionnée en même temps que la procédure de création de la commune nouvelle. La « commune-communauté » pourra disposer des mêmes prérogatives qu'un EPCI FP, sans être obligée d'adhérer à un tel EPCI FP, permettant ainsi à la « commune-communauté » de rester indépendante.

S'agissant de l'appartenance à des structures existantes, la « commune-communauté » se substituera à l'ancien EPCI FP au sein des syndicats mixtes existants, qui devront mettre à jour leurs statuts dans les 6 mois (Art. L. 2113-9-1 A, inséré par l'art. 4 de la loi).

En outre, s'agissant des PETR (ou des pôles métropolitains), la « commune/communauté » pourra y adhérer es qualité, sans nécessairement adhérer à un EPCI FP, ce qui permet donc « d'ouvrir » la composition des PETR.

Les réunions du comité d'un PETR sont-elles publiques ?

Oui, mais... Selon l'article L.2121-18 du CGCT, le principe est que « les séances des conseils municipaux sont publiques », dispositions transposables de plein droit aux organes délibérants de l'ensemble des EPCI (art. L. 5211-1 CGCT), et donc aux comités des syndicats mixtes « fermés » (art. L. 5711 § 1er CGCT), et donc aux comités des PETR (art. L. 5741-1 II § 1er CGCT). *

Néanmoins, l'article L. 5211-11 du CGCT prévoit, en son § 2, que, sur la demande de cinq membres du comité syndical ou de l'exécutif (et donc du président du PETR), le comité syndical peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres pré-sents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. Pour éviter tout contentieux de la légalité sur ce point, il est indispensable, dans le projet de délibération (ou, a minima, dans le compte-rendu de la délibération), de mentionner très précisément cette demande de huis clos, ainsi que le respect des modalités du vote décidant de ce huis clos.

La mobilité dans les Territoires de projet



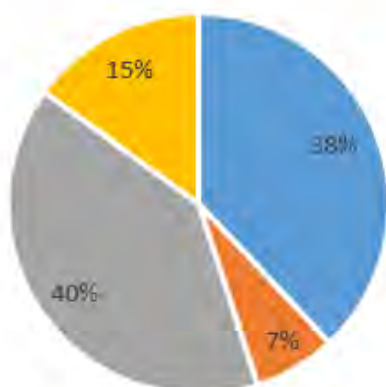
Depuis novembre 2018, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) agite l'actualité des collectivités territoriales. Cette réforme vise à transformer le cadre général des politiques de mobilité en poursuivant 4 objectifs :

- **Sortir de la dépendance automobile** : un objectif qui va impacter directement les collectivités territoriales, il vise à supprimer des zones non-couvertes par une autorité régulatrice de la mobilité en accordant de nouvelles compétences à ces dernières dans l'organisation de différents services (covoiturage, autopartage, transport à la demande...)
- **Accélérer la croissance des nouvelles mobilités** en renforçant, par différentes mesures, la mise en œuvre opérationnelle des données statiques (arrêts, horaires...) et en temps réel (perturbations...) liées à l'offre de mobilité
- **Réussir la transition écologique** : via le développement des véhicules électriques, la création d'un forfait mobilité durable, la mise en place du "Plan Vélo". Là-aussi, la majorité des mesures concernent les collectivités territoriales, qui sont par exemple invitées à déployer des zones à faibles émissions (ZFE)
- **Programmer les investissements dans les infrastructures de transport** à travers la répartition des 13,4 milliards d'euros prévus pour la période 2018-2022 et des 14,3 milliards prévus pour 2023-2027

Préoccupations des Territoires

Cette enquête, menée auprès des adhérents de l'ANPP, a confirmé l'intérêt croissant des Pôles territoriaux et des Pays pour ces questions et a permis d'éclairer les nouvelles préoccupations des territoires pour cette thématique. La multimodalité, la transition vers des modes de déplacement doux, les transports en commun, en termes d'actions le covoiturage et l'autopartage apparaissent comme des priorités pour de nombreux territoires.

Réalisation d'un diagnostic territorial de mobilité



■ Non ■ En cours ■ Oui ■ Partiellement

75% des territoires interrogés portent des actions sur la mobilité, considérant que celle-ci est inhérente au projet de territoire. Souvent intégrée au SCOT ou encore au PCAET, les Territoires de projet traitent de la mobilité sous un angle avant tout stratégique. Les territoires de projet se révèlent être l'échelle pertinente pour piloter des études stratégiques globales liées à la mobilité. La réalisation d'un diagnostic territorial est la première étape qui permet de lancer la dynamique. Il constitue un véritable outil pour les intercommunalités qui peuvent, par la suite, construire un programme d'action plus efficace et en cohérence avec celui des territoires voisins.

L'action des Territoire de projet en quelques chiffres : Vers des solutions de mobilité plus durable

- 48% d'entre eux accueillent au sein de leur périmètre au moins stations pour voitures électriques
- 34% travaillent sur des actions d'autopartage et/ou liées au covoiturage (accueil d'aires de covoiturage...)
- 35% des Territoires de projet interrogés ont fait de la pratique du vélo une priorité de leur programme d'action

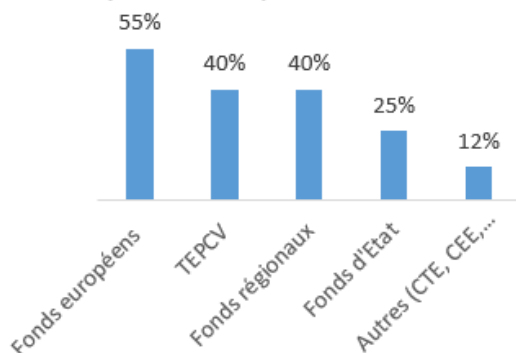
La gestion de la mobilité en interne

Ingénierie

15% des enquêtés ont rapporté avoir un ETP dédié au sein de leur équipe technique.

Financement

Sources de financements principales mobilisées par les Pays et PETR pour la mobilité



Evaluation

17% des territoires ont rapporté avoir mis en place une évaluation de leur politique liée à la mobilité. Les différents critères évoqués :

- Suivi de l'activité des services TAD (nombre de voyageurs, distance parcourue, plage horaire plébiscitée...)
- Autopartage (nombre d'abonnés...)
- Nombre de personne faisant du co-voiturage

Perspectives d'avenir

o La limitation de la voiture individuelle par le renforcement des transports en commun (bus, TAD...) et des transports partagés (le covoiturage, l'autostop organisé)

o La réduction du nombre de déplacements par de nouvelles méthodes organisationnelles : le télétravail, les espaces de co-working

o Un renforcement généralisé du système ferroviaire, afin d'être en adéquation avec les besoins dans les espaces peu denses

o L'accroissement de l'offre de mobilité avec des solutions plus durables, notamment électrique (VAE...) pour les trajets courts

o Le renforcement des connexions entre les différents modes de transport pour des itinéraires plus fluides

o Le croisement des mobilités touristiques - scolaires - domicile

Analyse réalisée par Pacôme Bertrand,
Chargée de mission

Mission de représentation

Fonction de porte-parole



Elle facilite les échanges d'information avec le CGET, les Ministères, Agences et Institutions concernées, les Conseils régionaux et Conseils départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projet et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat).

Mission d'accompagnement

Soutien technique



L'Association organise des réunions d'information à destination des territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques.

Mission de fédération

Animation du réseau



L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Trois temps forts pour porter la voix des Territoires de projet

EGPP : Etats Généraux des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

CNPP : Conférence Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

RTPP : Rencontres Techniques des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

85 % de territoires adhérents

+ de **50** % des régions métropolitaines

150 territoires rencontrés par an

[Pour adhérer à l'ANPP >>](#)

Nos partenaires

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux

